

P. Bédard, et qui porte la signature de l'intendant Duchesneau, on voit, dis-je, que le comte de Frontenac portait le titre de *père spirituel* et *Syndic apostolique* de ces bons moines. Ce dernier titre le constituait le représentant officiel des Récollets au Canada et leur chargé d'affaires. Comme les ordres mendiants, et surtout les Franciscains ne doivent pas en général s'occuper de questions pécuniaires, les Papes les ont autorisés à nommer un syndic en cas de besoin, c'est-à-dire un mandataire de leur ordre ou une autre personne versée dans le droit, qui est chargée de poursuivre leurs affaires au nom du Saint-Siège, et même de recevoir les dons offerts au monastère et d'en rendre compte. Quant à l'appellation de *père spirituel* conférée au comte de Frontenac, j'avoue franchement que je n'en saurais déterminer la véritable signification et je laisse à nos érudits le soin de résoudre ce problème.

Si j'avais à faire l'histoire des Récollets au Canada, j'aurais à raconter maintenant les graves démêlés que ces religieux, établis à Montréal vers 1692, eurent avec Monseigneur de St-Vallier, les années suivantes; mais ce serait sortir du cadre que je me suis tracé, en intitulant mon modeste travail: *Les Récollets à Québec*.

L'abbé de la Tour, qui vint à Québec avec Monseigneur Dosquet, en 1729, et qui fut doyen du chapitre, écrit que l'ancien évêque "Monseigneur de Laval n'eut dans ces dernières affaires (des Récollets avec son successeur) d'autre part que de donner des conseils modérés, et de travailler à adoucir les esprits et à les réunir: et sans doute par sa douceur et sa prudence il arrêta bien d'autres éclats auxquels vraisemblablement on se serait porté. Il ne vit qu'avec douleur le trouble dans sa chère Eglise; mais comme il n'avait plus d'autorité—il avait donné sa démission en 1688,—il ne put que répandre des larmes et offrir des vœux au ciel pour la paix."

Une fois ces difficultés aplanies, le calme se rétablit définitivement. Les Récollets vécurent en parfaits religieux, se montrèrent fidèles observateurs de leurs saintes règles, se livrèrent activement aux travaux du ministère sacré et firent beaucoup de bien dans leurs missions lointaines. "Je leur dois cette justice, dit l'abbé de la Tour, pendant le temps de mon séjour à Québec, les Récollets édifiaient la colonie et travaillaient avec fruit. J'y ai vu le Père Justinien Durand, que je regardais avec tout le public comme un saint." Nous voyons, par les annales de l'Hôpital-général, que la plupart des chapelains de ce monastère jusqu'à la conquête furent des Récollets. Leur vie de mortification, de prière et de dévouement au salut des âmes fut désormais conforme

en tous points à celle des premiers missionnaires de leur ordre qui avaient embaumé la Nouvelle-France du parfum de leurs vertus; elle fut digne des disciples les plus édifiants de l'austère saint François d'Assise.

Aucun événement remarquable n'apparaît dans les annales de leur histoire jusqu'au siège de Québec par les Anglais en 1759. Cette époque fut bien malheureuse pour les Récollets, comme pour les autres maisons religieuses de la cité de Champlain. Le couvent et l'église de ces bons religieux furent gravement endommagés par les projectiles que l'ennemi ne cessait de lancer dans la place; une gravure faite après le siège, et photographiée plus tard, représente très bien les dégâts causés aux édifices des Récollets par les armes victorieuses de l'Angleterre.

(à continuer.)

L'Abaille.

"Forsan et hæc olim meminisse iuvabit."

QUÉBEC, 17 FÉVRIER 1881.

Premiers exploits.

Jeudi dernier, il y avait petit gala à la Grand'Salle, juste assez pour faire sentir le passage du carnaval. A part les quelques rondes dont l'usage, en pareille occurrence, est pour le moins antique, s'il n'est pas solennel, cette modeste réjouissance a été signalée par un fait qui lui donne une certaine importance; c'est le début d'une nouvelle société musicale, formée tout récemment parmi nous, et dont voici en deux mots toute l'histoire. Il y a quelques temps, le secrétaire de la Société Ste-Cécile, M. O. Pelletier, communiqua à quelques-uns de ses confrères le projet de former un nouveau corps de musique, qui, sous le nom de *Septuor*, ne serait, pour ainsi dire, qu'une ramification de la Fanfare, et dont les membres pourraient, grâce à des exercices plus fréquents, et aussi à un choix de morceaux plus variés, satisfaire davantage leurs goûts et leurs aptitudes. Nos soirées intimes ne furent pas oubliées dans ce projet; la nouvelle Société, n'ayant pas à consacrer ses efforts à rehausser l'éclat des grandes fêtes, comme c'est le cas pour la Société Sainte-Cécile, se bornerait à égayer nos réunions de famille en jetant quelques joyeux accords au milieu de la monotonie ordinaire de nos amusements. Une aussi belle proposition fut acceptée avec empressement, et dans l'espace de quelques jours, le *septuor* fut parfaitement organisé, et en état de commencer ses exercices. Il ne lui manquait plus qu'une chose pour affermir son existence, c'était l'épreuve de la publicité. Or cette

épreuve, ceux qui ont assisté à notre soirée peuvent dire que le *Septuor* l'a subie avec un succès bien rassurant pour son avenir. Les deux charmantes symphonies qu'il nous a données comme *prospectus*, ont été enlevées; de frénétiques applaudissements ont couvert les derniers accords de chacune d'elle. Certes, nos confrères ont le droit d'être fiers de ces premiers exploits; de semblables prémices ne peuvent que faire présager de plus brillants succès.

Nouvelles locales.

M. J.-O. Simard, assistant-directeur du Petit Séminaire, est assez gravement indisposé. Il est allé passer quelques jours à l'Hôpital-Général.

MM. J. Rouleau et A. Langlois ont fait leurs premières messe, le premier à St-Laurent, I. O., sa paroisse natale, et le second à l'Asile du Bon-Pasteur. M. Rouleau est nommé vicaire à St-Roch, et M. Langlois à St-Joseph de Lévis.

M. Proulx laisse la procure du Collège de Ste-Anne pour aller vicaire à Beauport. M. E. Lamontagne est transféré du vicariat de Beauport à celui de Portneuf.

Mgr de Angelis.

Une lettre de Rome nous apprend que le savant professeur de droit canonique à l'Appollinaire, Mgr de Angelis, a été forcé par la maladie de se retirer de l'enseignement. Depuis l'ouverture de cours il souffrait de l'asthme et ne parlait qu'avec beaucoup de difficulté; vers la mi-décembre le mal a augmenté et l'a contraint de suspendre ses leçons. Ses élèves attendaient avec impatience son retour à la santé; tout semblait leur assurer cette joie pour un avenir très prochain, lorsqu'une nouvelle maladie s'est déclarée et leur a enlevé tout espoir d'entendre encore leur bien-aimé professeur. On doute fort qu'il puisse jamais terminer son grand ouvrage de droit canonique. Son successeur dans l'enseignement est nommé, dit-on, mais n'est pas encore connu du public.

Nos soldats.

Quoiqu'on en dise, l'écolier est naturellement soldat, car il est gaillard, malgré ses petites mélancolies; et cela me paraît tout-à-fait naturel. L'étude des hauts faits d'armes anciens et modernes enflamme ses instincts chevaleresque. Il est brave, il faut le dire, et puis, l'amour de la patrie n'est-il pas plus pur et plus généreux à cet âge où les déceptions ne l'ont pas encore refroidi?

Aussi de temps en temps, cet instinct martial se trahit par des exercices mili-